



Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 29



L'association, créée en 2023, est située au sein du nouveau Parc Naturel Régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude. Ses principaux objectifs : sensibiliser la population aux conséquences de projets, notamment industriels, sur la qualité de l'environnement et le bien-être des populations concernées ; défendre les intérêts naturels, économiques, historiques et sociaux des territoires ; coopérer et participer à tout mouvement local, national ou international partageant les mêmes valeurs

Contact : Sabine Gruchet,
présidente
follentez22@hotmail.com

Le point de vue de l'association AVEL AR FOLLENTEZ sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

La volonté de faire de l'électricité, une énergie jamais primaire, le passage obligatoire en matière d'énergie, systématise les transformations dispendieuses d'une énergie à l'autre et conduit à une centralisation qui fragilise le système. Avant tout, il faut prioriser l'usage des énergies primaires, favoriser toute forme de récupération d'énergie et éviter tout gaspillage.

Le sujet des éoliennes renvoie généralement le débat dans le domaine affectif qui ne peut trouver de compromis. Il oppose en particulier les citoyens concernés par l'implantation d'un parc à d'autres, plus éloignés, qui ne seront pas touchés ou à des groupes qui auront un intérêt financier. Même si les éoliennes participaient à la résolution des problèmes de la planète, faudrait-il les installer aux dépens d'une frange de la population sans au moins prendre en considération la séquence "éviter, réduire, compenser", chère aux défenseurs de l'avifaune, mais dont l'application est écartée pour les habitants concernés ? Les réglementations se sont arrogées, sans raison, le droit de définir la gêne alors que personne, médecin, scientifique ou encore moins bureaucrate, ne peut ressentir les sensations éprouvées par un autre, lors d'une intrusion imposée dans sa vie. Ces sensations pèsent sur sa santé ou sur la valorisation qu'une autre personne fera de son bien immobilier proche d'un parc.

Pourtant, d'autres solutions sont nombreuses, elles aussi créatrices d'emploi et moins pénalisantes pour des personnes, la faune et la flore ou la qualité des paysages et sans doute la planète, bien que probablement moins rémunératrices pour certains.

L'emploi direct de sources d'énergie non électrique et décarbonée, utilisable localement devrait être priorisé, puis pour les usages qui ne peuvent échapper à l'utilisation d'électricité, toutes les sources primaires disponibles devraient être hiérarchisées en fonction de leurs impacts sur les humains.

Les parcs éoliens, la bonne solution ?

On est en droit de se demander pourquoi, dès que le sujet des éoliennes vient dans les conversations, il est systématiquement envahi par des volutes de mensonges ou du moins de tricheries venant de toute part. Sans doute une volonté de masquer des choses et aussi sans doute parce que la science n'apporte pas autant de certitudes qu'il le faudrait et qu'elle ne s'intéresse pas aux sciences humaines, laissant soit des intérêts particuliers soit des affects guider les discours. Pourtant nous devons retenir de notre merveilleuse démocratie que les autorités doivent prendre soin aussi du bien-être des minorités et que nous devons tous participer au grand combat pour la planète, aussi bien que nos administrations, comme le précise notre constitution :

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Constitution Française, Charte de L'environnement (intégrée à la constitution le 1er mars 2005).

1- Sur le dogme du tout électrique

Certes l'électricité est une énergie très pratique mais elle n'est pas sans problèmes. Elle est toujours produite avec des rendements discutables à partir d'énergies primaires et n'est généralement utilisable qu'en repassant à une autre forme d'énergie. Tous nos systèmes de communication, d'information et de déplacement et même de gestion via Internet dépendent d'une même prise de courant et peuvent rapidement ne plus avoir d'efficacité. La centralisation lui confère une certaine fragilité que l'on a pu constater lors des grandes pannes de 1978 et de 2006 et dont l'Ukraine souffre régulièrement depuis trois ans, les hivers, en particulier. Cela développe des réseaux de plus en plus importants, sources de pertes de plus en plus grandes : actuellement 6 % selon ERDF auxquels il convient d'ajouter les pertes dans les transformateurs, sans compter les pertes bien plus importantes dans les transformations en autres énergies (calorifiques pour le chauffage, mécanique...). Avec les éoliennes et les panneaux solaires, la dépendance de l'étranger au moins pour les fournitures mais aussi pour les exploitants, est lourde ; la Chine devient un incontournable (batteries, aimant...) qui pose des problèmes économiques et stratégiques. L'imposition d'une demande croissante en

électricité fait naturellement exploser les installations, parfois elles posent aussi des problèmes et sont coûteuses : ainsi pour les transports, sans compter des voitures électriques ... dont les batteries sont alimentées par un moteur à essence avec à chaque transformation des pertes énergétiques substantielles ou en se tournant vers les productions intermittentes (éoliennes et panneaux photovoltaïques) qui demandent en complément des sources énergétiques pilotables polluantes qui ont fait de l'Allemagne le pays le plus pollueur d'Europe.

2- Sur la vérité des sondages, deux exemples :

Selon le sondage Harris d'Août 2021, "Les Français et l'énergie éolienne" : 73 % d'entre eux, convaincus des problèmes de la planète et des offres présentées pour les traiter, ont une bonne image des éoliennes, mais combien souhaitent un parc près de chez eux ? Car si 80 % des 73 % vivaient à moins de 10 km, cela signifie qu'un grand maximum de seulement 20 % pourraient être à moins de 5 km (3 % à moins de 2 km) s'ils étaient répartis régulièrement, ce que nous pensons peu probable. L'indication des distances n'est soigneusement pas donnée pour les mécontents. Le syndrome NIMBY sévit [Not In MyBackYard (pas chez moi)], ce qui traduit un comportement humain général : quand un projet pourrait s'imposer pour un intérêt collectif, on est disposé à le soutenir très activement à condition de ne pas avoir à en subir les conséquences négatives que d'autres supporteront certainement très bien à notre place. C'est ce que traduisait plus vertement Stéphane Bern dans son interview sur Europe 1, le 27/08/2021 à 16h21 : "Elle [la société française] est fracturée entre les bobos parisiens ou les citadins et les ruraux ... Ce sont des ruraux, des bouseux, on va leur mettre des éoliennes, c'est bon pour l'écologie" <https://www.europe1.fr/societe/cest-une-supercherie-le-coup-de-gueule-de-stephane-bern-contre-les-eoliennes-4063829>. L'étude ADEME "Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens" de mai 2022 conclut à une baisse globale très modeste de 1,5 % des valeurs des biens immobiliers dans deux régions de France depuis l'arrivée des parcs éoliens... mais après avoir exclu des statistiques les transactions sur des biens immobiliers situés à moins de 5 km d'une éolienne, au prétexte que leur nombre était insuffisant pour avoir une bonne représentativité ! Pas trop de proximité, tout de même ! On peut effectivement faire tout dire aux chiffres et en omettant des précisions on risquerait de conclure trop rapidement de ces sondages que tous les Français

demandent des éoliennes géantes dans leur jardin ! D'une manière générale et fort heureusement, les populations habitant à moins de 5 km d'une éolienne restent peu nombreuses (et bien moindres à moins de 2 km), mais, en contrepartie, elles le paient chèrement en ne pesant toujours que très peu dans les sondages ou enquêtes, ce qui fait la part belle à des majorités non concernées aux dépens des premiers.

3- Sur le respect d'une réglementation

En préalable et considérant de nombreuses réactions des populations, on peut se demander si le respect de la réglementation suffit à ne pas poser des problèmes à nos concitoyens. Sur les distances d'implantation d'une éolienne par rapport aux habitations : 500 m avait été prévus alors que les éoliennes ne dépassaient guère 100 m de hauteur, maintenant c'est 200m. [Andilly-le-marais <https://energie-partagee.org/projets/parc-eolien-dandilly-les-marais-peam/#video-projet>] (les valeurs de 120 à 155 m du rapport du ministère de l'écologie n'ont pas été mises à jour depuis 2017). Déjà en 2006, avec des éoliennes plus petites, l'Académie de Médecine recommandait de porter à 1.500 m la distance minimale entre habitation et éoliennes. [Chouard CH., 2006, *Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme* Bull. Acad. Natle Méd., 190, no 3, p 753-754, séance du 14 mars 2006]. On peut comprendre que les grands bras des éoliennes qui tournent au-dessus de nos têtes puissent provoquer des angoisses d'autant que le mouvement attire nécessairement le regard, ...l'indifférence est impossible. Pour le bruit : les éoliennes ne dépassent pas 45 dB mais la réglementation ne s'est pas souciée des différentes fréquences, des infra-sons ni de la durée pourtant problématique des émissions. Naturellement, elle ne pouvait pas se pencher, non plus, sur la gêne que seul le citoyen concerné peut exprimer : une goutte d'eau qui tombe régulièrement dans le lavabo ou un moustique à moins de 30 dB la nuit sont insupportables, alors toutes les nuits et tous les jours ! Le législateur devrait cependant écouter ce citoyen pour adapter les textes. Et puis il y a les démarches, toujours respectées à la lettre mais qui ne peuvent répondre aux personnes concernées (riveraines des parcs éoliens). En premier lieu, ces personnes sont généralement minoritaires quand on prend soin d'utiliser une aire suffisamment étendue pour donner plus du poids aux personnes éloignées et non concernées pouvant encore souhaiter ces équipements. En second lieu, ce ne sont jamais ces

personnes concernées qui ont à prendre les décisions. Les développements prennent en compte les gisements de vent, ce qui est bien normal, les réglementations et des objectifs fixés par des administrations (la programmation pluriannuelle de l'énergie) dont le bien-fondé reste très discutable surtout en France qui détient un parc nucléaire efficace et en développement : l'EPR de Flamanville a démarré le 3 septembre dernier, six autres sont en projet. Par ailleurs il est souvent déconcertant de lire certaines études d'impact des promoteurs qui sont malgré tout acceptées et il est très surprenant que la séquence "éviter, réduire, compenser", réservée à l'avifaune, ne soit jamais appliquée à l'espèce humaine. Et s'il ne reste vraiment que *compenser*, il faudrait prévoir la compensation des dépréciations immobilières ainsi qu'une indemnisation pour nuisance par participation sur la facture d'électricité au minimum de : 90 % de 500 m à 10 fois la hauteur totale de l'éolienne, 45 % de 10 à 20 fois et 20 % de 20 à 40 fois. Cette approche commence à émerger en France (projet à Joué-sur-Erdre). Par ailleurs, on développe, sur le papier, de gros efforts pour montrer la participation de la population au travers des enquêtes publiques, des cahiers d'acteurs, des participations financières, les concertations et autres, mais les personnes concernées ont toujours le sentiment que cela ne reste que symbolique et que surtout leur avis ne pèse pas (concernées mais minoritaires !). Ils pensent que ce papier de plus, non seulement ne pèsera pas dans les décisions mais ne sera même sans doute jamais lu. Les consultations des communes n'ont d'ailleurs pas plus de pouvoir décisionnel.

4- Sur les paysages

Sur ce point la discussion se partage entre esthétique et naturalité. Certains peuvent trouver de la beauté dans une éolienne mais quand elle se multiplie, l'admiration se dissout rapidement. La Tour Eiffel n'est peut-être pas très belle mais c'est une pièce unique chargée de beaucoup de sens, ce que ne peuvent revendiquer les champs d'éoliennes. Quant à leur naturalité, c'est non, et avec des terres rares, de l'hexafluorure de soufre, des milliers de mètres cubes de béton (peut-être arasés plus tard mais renouvelés) ... c'est difficile ! L'intégration paysagère des éoliennes peut encore faire plaisir à certains, ponctuellement, lors d'un bref passage ou par curiosité encore que celle-ci ne soit émoussée par l'essaimage généralisé de ces parcs, mais ces gigantesques moulins à vent ne peuvent pas être considérés autrement que comme une injure à la naturalité. Et cela contribue à l'artificialisation de

nos paysages : on ne voit plus que ces pales parce qu'elles tournent, le reste du paysage est comme gommé derrière. Certains maires ont fait preuve de bonne volonté, tel ce maire de Royaucourt, soucieux d'améliorer l'esthétique de son village et les paysages alentours en enfouissant des réseaux électriques avec la bonne idée de financer les travaux par... l'implantation de parcs éoliens ! Le reportage de France3 [<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/oise/on-en-a-qui-font-200-metres-de-haut-l-implantation-de-3-nouvelles-eoliennes-dans-un-village-qui-en-compte-deja-14-inquiete-les-habitants-3043834.html>] ne dit pas si les habitants des villages voisins auraient préféré avoir quelques poteaux électriques devant leurs fenêtres plutôt que 3 nouvelles éoliennes en plus des 14 déjà en service ou si l'avifaune regrette la disparition de ses perchoirs. Et pourtant, pour exploiter l'énergie du vent, il existe sur le marché différents petits dispositifs (4m), [<https://aerominetechnologies.com/>], tout aussi efficaces, utilisables sur place, et tellement moins problématiques.

5- Sur les aspects économiques

Il est bien difficile de s'y retrouver dans le domaine financier mais une chose est certaine, ne croyant pas à la génération spontanée de l'argent, ce ne peut être, *finalement*, que le citoyen qui paie avec les revenus de son travail soit sur sa facture d'électricité par un prix du kWh excessif et de nombreuses taxes, soit par le biais de ses impôts. Il va de soi que tout ce qui revient à l'état ou aux collectivités vient de là. Il faut aussi ajouter que la même source abreuve largement les bénéficiaires colossaux des exploitants qui montrent leur intérêt par l'âpreté avec laquelle ils se battent pour obtenir les marchés. Les documents officiels devraient l'annoncer clairement, d'autant que d'autres coûts sont moins mis en évidence, entre subventions et tarif excessif de l'achat du kWh aux producteurs : selon le CÉRÉMÉ le chiffre d'affaires de l'éolien en 2020 de 3,5 Mds€ comprenait 2,3 Mds€ de subventions... provenant aussi des revenus des citoyens. Et il ajoute que, selon la commission parlementaire de J. Aubert, le cumul des sommes affectées à l'éolien d'ici 2028 serait de l'ordre de 80 à 90Mds€. [CÉRÉMÉ, janv 2022, Où va l'argent de l'éolien en France ?]. Et que dire de ces kWh qu'EDF est contrainte de payer à un prix exorbitant aux exploitants éoliens étrangers (en lieu et place d'EDF), pour les revendre à un prix dérisoire à l'Allemagne ? Pour l'emploi on ne peut pas se glorifier que la contrainte de faire des

parcs éoliens y aspire des emplois car il est tout aussi évident que toute autre filière plus saine en ferait tout autant vu l'accroissement de demande en énergie.

Conclusion

Il est regrettable que l'état se concentre sur le tout électrique et se soit doté d'une réglementation et de montages financiers attirant à ce point les entrepreneurs d'exploitation de l'énergie éolienne. D'autres voies sont possibles en plus d'une chasse plus efficace aux gaspillages et de toute forme de récupération d'énergies dissipées çà et là.

Il est notamment stupide de multiplier les passages d'une énergie à l'autre toujours dispendieux en pertes de tout genre : le chemin : vent - énergie mécanique - énergie électrique - transport - énergie calorifique pour le chauffage peut voir ses rendements grandement améliorés en utilisant directement l'énergie calorifique illimitée du sous-sol. La géothermie avec tous les modes de récupération de chaleur, sous-estimée dans le PPE, devrait prendre largement l'avantage dans les priorités de l'état. D'autres pays comme la Suisse y ont trouvé un grand avantage, le groupe américain Sage Geosystems [<https://www.sagegeosystems.com/>] y fait aussi de gros investissements. Elle perturberait moins la vie des citoyens, de la faune et de la flore et ne dénaturerait pas les paysages. Elle ne nécessite pas de réseaux et peut être exploitée localement sans nécessiter des groupes internationaux... et peut même être utilisée pour la climatisation, toujours avec des consommations minimales d'électricité. Par ailleurs, les réserves incommensurables d'hydrogène blanc trouvées sur la planète devraient aussi constituer une autre priorité et éviter le chemin énergie fossile - énergie thermique - énergie mécanique - énergie électrique - énergie mécanique de toute une production de voitures électriques (hybride type e-power). Il peut aussi produire de l'électricité. Enfin, les projets dans le domaine des réacteurs nucléaires suffiraient largement à assurer le développement des besoins en électricité qui ne doit être utilisée que quand il n'y a pas d'autres solutions.

Abandonner une voie ruineuse, intermittente, nuisible au profit d'autres perspectives, souvent plus locales, doit s'imposer, avec un peu de sagesse, à nos politiques.